

RGPD et EPN (Espace Multimédia Numérique)

Données à caractère personnel (Règlement européen n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données –RGPD -)

Si la médiathèque est amenée à collecter des données personnelles sur les usagers utilisant l'espace multimédia. Elle doit se conformer à la réglementation européenne n° 2016/679, dit *Règlement Général sur la Protection des Données*,

Article 6.1 : Acceptation par l'Usager de la collecte et du traitement de ses données

L'utilisateur autorise la bibliothèque à collecter des données nominatives le concernant et à les traiter pour les finalités suivantes :

- L'accomplissement de ses missions telles que définies dans le présent règlement;
- L'accomplissement de ses obligations légales lorsqu'il met en place une activité réglementée;
- Le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant du présent règlement
- La gestion des modalités d'utilisation des services (réservation, impression, gestion du temps de session)
- Le recueil de données statistiques.

Les Informations suivantes seront communiquées à l'utilisateur avant son inscription :

- L'identité du responsable du traitement (RT=Maire) et le cas échéant, du représentant du RT
- Les coordonnées du délégué à la protection des données
- La finalité du traitement
- La durée de conservation des données
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel

Article 6.2 : Droit d'accès et de rectification

L'utilisateur, justifiant de son identité, **peut exiger** du responsable du traitement que soient portées à sa connaissance **les données le concernant** et que soient mis en œuvre ses droits suivants :

- Le droit d'accès
- Le droit de rectification
- Le droit à l'effacement
- Le droit à la limitation du traitement
- Le droit à la portabilité des données

Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord

Service Sud-Est Dordogne

Animateurs – Formateurs : **Olivier Dutard**

Tél : 05 53 53 02 03 16

- Le droit d'opposition au traitement des données
- Le droit à être informé d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés
-

Article 6.3 : Sauvegarde des contenus d'information déposés par l'utilisateur

L'espace multimédia offre la possibilité de stocker des données sur ses systèmes.

La bibliothèque municipale ne garantit ni la disponibilité ni l'intégrité des données déposées par l'utilisateur sur ses systèmes.

La bibliothèque municipale s'engage à ne pas porter atteinte à la confidentialité des données déposées sur ses systèmes et met en place des mesures destinées à garantir cette confidentialité vis-à-vis des tiers. Toutefois la bibliothèque municipale ne peut garantir l'inviolabilité de ces systèmes.

La bibliothèque municipale peut, sans prévenir l'utilisateur, effacer tout ou partie des données auxquelles l'utilisateur n'aura pas récupéré au-delà d'un délai de..... (délai à fixer par la bibliothèque et le responsable du traitement des données).